

RÉALISATION D'ENQUÊTES TÉLÉPHONIQUES DANS LE CADRE D'UN OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS

Cahier des clauses techniques particulières

Observatoire local des loyers de la région nantaise

juillet 2024

Cahier des clauses techniques particulières

Objet	Réalisation d'enquêtes téléphoniques dans le cadre d'un observatoire local des loyers
Date :	juillet 2024
Date et heure limites de réception des offres :	Lundi 9 septembre 2024 à 12:00

Désignation et coordonnées de la personne habilitée à donner les renseignements prévus par l'article 109 du Code des marchés publics

Marion Robriquet, chargée d'études à l'Auran

Tél : 02 40 84 55 68

Mail : marion.robriquet@auran.org

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Présentation de l’Auran.....	4
1.1 – Présentation générale.....	4
ARTICLE 2 – Contexte et objet du marché	4
2.1 – Contexte	4
2.2 – Objet du marché	4
2.3 – Durée de l’exécution.....	5
ARTICLE 3 – Définitions de la mission	5
3.1 – La mission	5
3.2 – Objectifs de la collecte 2023	5
3.3 – Le zonage de l’enquête	6
3.4 – Les cibles de l’enquête	6
3.5 – Les modalités d’intervention.....	7
3.6 – Les fichiers mis à disposition	7
3.7 – Les livrables	8
3.8 – Les contrôles et les validations.....	8
ARTICLE 4 – Calendrier	8
ARTICLE 5 – Confidentialité et propriété	8
Annexe 1 : Listes des variables à renseigner	9
Annexe 2 : Liste des communes de l’aire urbaine nantaise	10

ARTICLE 1 – Présentation de l’Auran

1.1 – Présentation générale

L’Agence d’Urbanisme de la région nantaise (Auran) est une association loi 1901.

Elle comprend une équipe de 37 collaborateurs aux métiers et aux compétences variés : urbaniste, architecte, sociologue, géographe, économiste, ingénieur, géomaticien, infographiste, cartographe.

L’équipe se répartit aujourd’hui en 3 pôles d’expertises :

- Innovation et transitions,
- Stratégie et planification territoriale,
- Projet et services urbains.

Cette organisation matricielle est complétée par les fonctions de communication traitement des données, environnement numérique-logistique et ressources humaines, administratives et financières.

L’Agence d’urbanisme de la région nantaise (Auran), créée en 1978, produit des analyses, décrypte les tendances et actualise des données pour les collectivités (Nantes Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, intercommunalités, communes...). C’est un outil partenarial d’aide à la décision pour les élus et une ressource pour la compréhension et la mémoire des territoires. L’Agence observe et apporte son expertise dans les domaines de la démographie, l’économie, l’urbanisme, l’habitat, l’environnement, les mobilités, et la mise en cohérence des politiques publiques entre territoires.

L’Auran regroupe Nantes métropole, l’État, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique, la majorité des établissements publics de coopération intercommunale du Département, les établissements publics en charge de l’élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCoT), les communes de Nantes Métropole, les communes intéressées à l’objet de l’Association, ainsi qu’au titre de membre associé, toute personne morale publique ou privée intéressée à l’objet de l’Association.

ARTICLE 2 – Contexte et objet du marché

2.1 – Contexte

L’Observatoire Local des Loyers de la région nantaise est engagé depuis 2012 dans un dispositif national, suite à un appel à candidature lancé par le Ministère du Logement. Cette démarche vise à améliorer la connaissance du marché locatif privé sur le territoire de l’aire urbaine nantaise, afin d’élaborer, de mettre en œuvre et d’évaluer les politiques publiques du logement.

Dans le cadre de ce dispositif, une enquête sur un échantillon représentatif de logements locatifs privés loués directement par leur propriétaire est mise en place chaque année.

Cette année, l’échelle d’enquête retenue pour cet observatoire est l’ensemble des communes couvertes par un EPCI membre de l’Auran. Sur ce territoire, près de 133 000 logements sont occupés par des locataires privés (source : INSEE Recensement de population 2020).

2.2 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la collecte par voie téléphonique des informations sur 1 465 logements gérés en direct par leur propriétaire (dont 100 meublés maximum), afin d’alimenter la démarche d’observation des loyers de la région nantaise de Nantes (cf. liste des communes en annexe 2). Ces enquêtes devront être réalisées sur une durée maximale de 2 mois.

2.3 – Durée de l'exécution

La durée du contrat durera le temps de la collecte (enquête + restitution des données). La fin de l'enquête se termine lorsque l'Auran valide la dernière saisie, après validation des erronés. L'enquête devra prendre fin au plus tard le 15 novembre 2024.

ARTICLE 3 – Définitions de la mission

3.1 – La mission

Les enquêtes devront respecter des quotas en fonction de la nature du logement (individuel ou collectif, meublé ou vide), le nombre de pièces, (du T1 au T5 et plus) et leur localisation géographique (7 zones).
cf. tableaux paragraphe 3.2 et carte paragraphe 3.3.

La passation de l'enquête se fera au moyen d'entretiens, réalisés exclusivement par téléphone et directement auprès des cibles définies ci-après.

Pour chaque logement enquêté, une base de données devra être renseignée, qui comprend différents niveaux de variables (*cf. Annexe 1*) : des variables dites obligatoires (la typologie du logement, sa surface, son loyer, sa date de construction...), des variables dites obligatoires à terme (lettre du DPE, ...) et des variables optionnelles (équipements du logement...).

Toutes les variables du questionnaire, qu'elles soient obligatoires ou non, devront être renseignées.

Il sera également demandé à chaque personne enquêtée si elle accepte d'être contactée l'année suivante pour participer de nouveau à cette enquête. Si elle donne son accord, le fichier devra être complété et enrichi par ses coordonnées (nom, prénom, téléphone).

L'enquête se termine lorsque l'Auran valide la dernière saisie, après correction des erronés.

Un exemplaire des consignes d'enquêtes (élaboré au niveau national par les partenaires du ministère en charge du logement, l'ANIL et l'OLAP) sera transmis au prestataire retenu, pour que la méthode prescrite puisse être suivie de façon rigoureuse.

3.2 – Objectifs de la collecte 2024

La collecte auprès de particuliers en gestion directe représente 1 465 enquêtes valides qui se répartissent de la façon suivante :

Gestion directe

Tableau 1 : Nombre de logements loués vide à collecter en gestion directe par zone et par nombre de pièces

Zone	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	Total	Dont maisons
01	48	70	37	15	9	179	5
02	38	67	41	15	8	169	9
03	24	63	50	18	9	164	13
04	19	91	82	44	29	265	66
05	5	34	39	26	16	120	61
06	9	59	111	96	68	343	265
07	5	26	43	34	17	125	83
Total	148	410	403	248	156	1 365	502

Tableau 2 : Nombre de logements loués meublés à collecter par zone

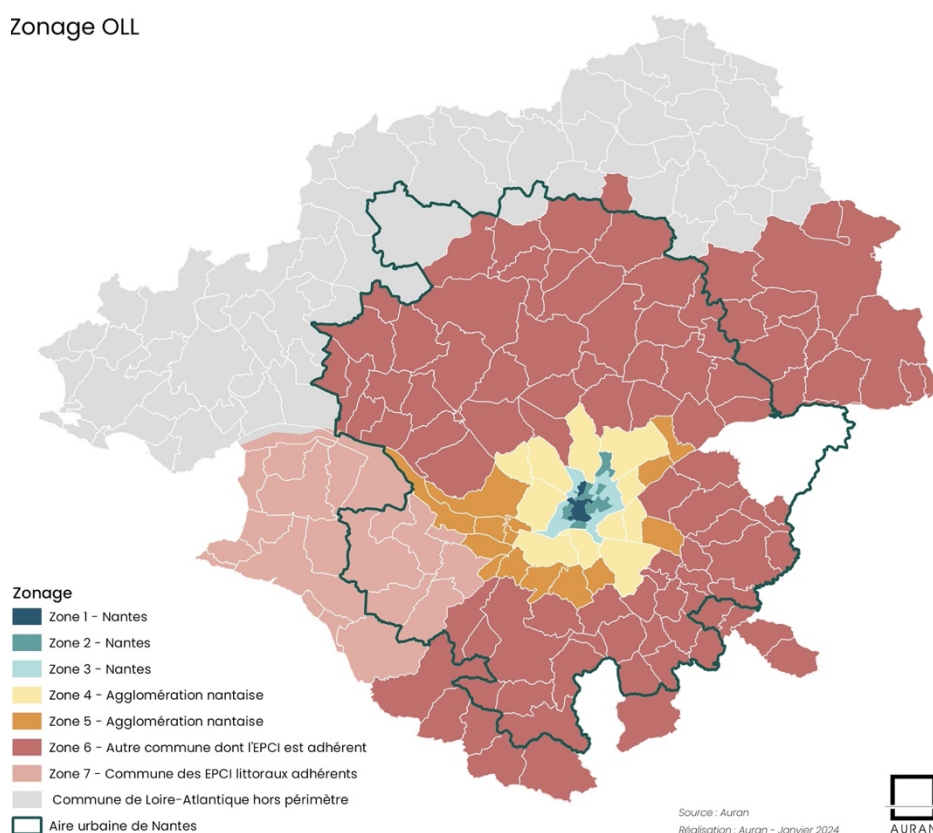
Zone	Nombre de logements
01	25
02	27
03	22
04	16
05	2
06	6
07	2
Total	100

Depuis trois ans, l'Auran a pour objectif d'augmenter le nombre de locataires répondant à l'enquête. En 2022, 15% des enquêtés étaient des locataires.

3.3 – Le zonage de l'enquête

La collecte s'effectuera sur le périmètre des communes couvertes par un EPCI membre de l'Auran (Cf : Annexe 2 : liste des communes) :

Zonage OLL



3.4 – Les cibles de l'enquête

Les questionnaires ne pourront être validés que pour des enquêtes réalisées directement auprès des deux types de personnes suivants (personnes cibles) :

- **Auprès de propriétaires privés** (y compris via une petite SCI familiale) **qui louent en direct** (sans passer par l'intermédiaire d'une agence immobilière ou d'un gestionnaire de biens) **un ou des logements utilisés par leurs locataires comme résidence principale,**

- ou **auprès de locataires** (ou de colocataires, du référent du ménage ou son/sa conjoint.e) **habitant en tant que résidence principale dans ce même parc de logements** (parc locatif hors HLM ou SEM, géré directement par le propriétaire bailleur).

Le prestataire retenu devra s'assurer de la fiabilité tant des réponses obtenues (en étant tout particulièrement attentif à la surface habitable du logement et au montant du loyer et de ces charges) que de la retranscription de celles-ci dans les questionnaires.

3.5 – Les modalités d'intervention

L'intervention s'effectuera dans les locaux du prestataire retenu.

Le prestataire devra constituer une équipe d'enquêteurs chargée de passer par téléphone le questionnaire auprès de la population cible.

La mission sera réalisée en étroite collaboration avec l'Auran. Le prestataire désignera un ou une responsable d'enquête qui s'assurera en son sein du suivi de l'enquête et sera l'interlocuteur.trice de l'Auran tout au long de l'opération de manière étroite.

Une réunion de lancement en présentiel dans les locaux de l'Auran ou en visio est à prévoir au démarrage de l'enquête. Il s'agira d'organiser et cadrer la mission en liaison avec le ou la responsable d'enquête au sein de l'entreprise prestataire retenue.

Le ou la responsable d'enquête désigné.e par le prestataire s'assurera de la formation de l'équipe d'enquêteurs pour réaliser une enquête de qualité et garantira que cette équipe soit efficacement supervisée. Il ou elle fera les relances nécessaires. Enfin le ou la responsable d'enquête gèrera et centralisera les informations, procèdera à la relecture et la codification des questionnaires d'enquête avant leur retour à intervalles réguliers à l'Auran.

Une information hebdomadaire, à la personne référente de l'Auran, sur l'avancée de l'enquête devra être restituée par le ou la responsable désigné.e au sein de l'entreprise enquêtrice retenue.

L'Auran veillera directement au respect des quotas définis, et validera la qualité des enquêtes réalisées.

3.6 – Les fichiers mis à disposition

Pour faciliter la mission du candidat retenu, l'Auran fournira au prestataire :

- **Un fichier avec 1 259 coordonnées téléphoniques** de personnes répondant aux caractéristiques des cibles de l'enquête, ayant répondu à l'enquête réalisée l'année précédente et **acceptant d'être recontactés en 2024** (*de taux de réponse d'environ 45% en 2018 / 58% en 2019 / 64% en 2020 / 64% en 2021/ 83% en 2022/*).
- **Un fichier avec les noms et les adresses de propriétaires bailleurs (Fichier Majic propriétaires)** sur le périmètre d'étude. L'utilisation de ce fichier est soumise à la signature par le prestataire d'un engagement de confidentialité et de protection des données fournies. Ce fichier devra être enrichi avec les coordonnées téléphoniques par le prestataire. L'institut retenu devra effacer ce fichier à l'issue de l'enquête.
- **Un fichier d'adresses de logements locatifs** ou d'immeubles présentant un taux élevé de locataire sur le périmètre d'étude. (**Fichier Majic locataires**). Ce fichier devra être enrichi avec les numéros de téléphone portable par le prestataire. L'enrichissement de ce fichier devra être présenté sous forme **d'option** dans la proposition et le budget. L'utilisation de ce fichier est également soumise à la signature par le prestataire d'un engagement de confidentialité et de protection des données fournies. L'institut retenu devra effacer ce fichier à l'issue de l'enquête.

(Taux de réponses pour les deux fichiers MAJIC : 2,4% en 2018 / 5% en 2019/ 1,8% en 2020/ 3,8% en 2021/ 6,4% en 2022)

- Un fichier avec les adresses de la ville de Nantes et des zones correspondantes liées aux objectifs
- Un exemplaire des consignes d'enquêtes (élaboré au niveau national par les partenaires du ministère en charge du logement, l'ANIL et l'OLAP)

3.7 – Les livrables

Il est attendu du prestataire retenu la remise d'une seule base de données (un logement = une ligne) renseignée à l'adresse en format numérique en format électronique (fichier .csv), sous la forme d'une base de données dont le format est imposé.

Un bilan succinct de l'enquête sera demandé, avec entre autres le taux de réponse lié à la mobilisation des fichiers précédemment cités.

3.8 – Les contrôles et les validations

Un tableau sur l'état d'avancement de la collecte (croisement par zone et typologie) sera transmis chaque semaine à l'Auran afin de vérifier et valider l'ensemble des questionnaires réalisés. L'Auran se réserve le droit de demander la transmission des questionnaires déjà réalisés au cours de la période d'enquête pour effectuer des vérifications.

ARTICLE 4 – Calendrier

L'enquête devra prendre fin au plus tard le 15 novembre 2024 lorsque tous les fichiers de l'étude seront transmis à l'Auran. Dans leur offre, les candidats préciseront le calendrier prévisionnel de l'enquête.

ARTICLE 5 – Confidentialité et propriété

L'institut retenu fournira un engagement écrit de respect du RGPD entré en vigueur le 25/05/2018. Il s'engage à conserver la confidentialité de l'ensemble des informations échangées, des documents transmis et des données collectées.

Le prestataire retenu ne sera en aucun cas propriétaire des documents qui lui auront été remis pour faciliter la réalisation de sa mission, ni des documents qu'il aura produits, ni des données récoltées au titre de sa mission. Il s'engage à ne pas les utiliser pour aucune autre mission, à des fins commerciales ou non, que celles faisant l'objet du contrat. Il s'engage par ailleurs à les détruire de manière sécurisée à l'issue de la mission. Il s'engage également à ne les transmettre à aucun tiers.

L'Auran sera pleinement propriétaire des données et des documents produits.

Annexe 1 : Listes des variables à renseigner

Réseau des OLL - questionnaire 2024

1. Identifiant logement de l'OLL -----	2. Source 1. Administrateurs de biens 2. Agences immobilières 3. Personnes morales 4. Autres professionnels (notaires...) 5. Bailleurs en gestion directe 6. Locataires en gestion directe 7. Autres sources	3. Mode de collecte 1. Transfert de fichiers 2. Classique (rendez-vous, téléphone, mail...) 3. Internet 4. Données centralisées
4. Date d'enquête -- -- 24 Enquête précédente	5. Adresse du logement N° ---- B/T/Q _ Type de rue ---- Nom de rue ----- Compl. Adresse ----- CP ----- Commune -----	6. Insee Zone Iris Sec. Cadas. Parcelle ----- -- ----- -- -----
7. Date de référence si autre que le 1 ^{er} janvier -- -- 24	8. Si enquête auprès d'un professionnel N° de carte G (ou T) ----- N° de gestion du logement ----- Raison sociale -----	
21. Remarques pour le centre national de traitement -----		

Description de l'immeuble				
31. Type d'habitat 1. individuel 2. collectif	32. Epoque de construction 1. avt 1919 2. 1919-1945 3. avt 1946 (à défaut) 4. 1946-1970 5. 1971-1990 6. 1991-2005 7. après 2005	33. Année de construction -----	34. Type de propriété 1. mono 2. copropriété	35. Equipement 1. oui, 2. non Asc. Interphone Vidéophone Gardien Digicode

Description du logement						
41. Nombre de pièces --	42. Surface ---- m ²	43. Etage --	44. Annexes 1. oui, 2. non Parking, Balcon si inclus dans loyer Jardin	45. Nombre de WC SdB --	46. Type de chauffage 1. individuel 2. collectif	47. Type de propriétaire 1. particulier 2. personne morale

Informations relatives au bail						
50. DPE consommation énergétique lettre --	51. Type de location 1. vide 2. meublé	52. Type de gestion 1. déléguée 2. directe	53. Catégorie de location 1. libre 2. conventionnée 3. défiscalisée	53b. Bail mobilité 0. nsp 1. oui 2. non	54. Date d'entrée du locataire -- -- --	54c. Date de sortie du précédent locataire -- -- --
55. Première location 1. oui, 2. non	56. Loyer mensuel hors charges à la date d'enquête 1 an avant -----, ___ € 2024 -----, ___ € dont complément de loyer en 2024 -----, ___ €		57. Loyer mensuel hors charges à la date de référence (1^{er} janvier en général) 1 an avant -----, ___ € 2024 -----, ___ € dont complément de loyer en 2024 ... -----, ___ €		58. Provisions mensuelles pour charges à la date d'enquête 1 an avant -----, ___ € 2024 -----, ___ €	
90. Accord pour transmission aux chercheurs (uniquement OLL non agréés) 1. oui, 2. Non						

- 1) En gras : indispensable en 2024, en normal non gras : indispensable à terme, en italique : optionnel
2) Concernant la longueur et les formats des variables, se référer au fichier de saisie

Annexe 2 : Liste des communes couvertes par un EPCI membre de l'Auran

codgeo	libgeo	libepci	Zones
44001	Abbaretz	CC de Nozay	6
44002	Aigrefeuille-sur-Maine	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44003	Ancenis-Saint-Géréon	CC du Pays d'Ancenis	6
44009	Basse-Goulaine	Nantes Métropole	4
44015	Blain	CC de la Région de Blain	6
44018	Bouaye	Nantes Métropole	5
44019	Bouée	CC Estuaire et Sillon	6
44020	Bouguenais	Nantes Métropole	4
44022	Boussay	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44023	Bouvron	CC de la Région de Blain	6
44024	Brains	Nantes Métropole	5
44025	Campbon	CC Estuaire et Sillon	6
44026	Carquefou	Nantes Métropole	4
44027	Casson	CC d'Erdre et Gesvres	6
44037	Château-Thébaud	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44005	Chaumes-en-Retz	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44038	Chauvé	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44039	Cheix-en-Retz	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44043	Clisson	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44156	Corcoué-sur-Logne	CC Sud Retz Atlantique	6
44045	Cordemais	CC Estuaire et Sillon	6
44046	Corsept	CC du Sud-Estuaire	7
44047	Couëron	Nantes Métropole	5
44048	Couffé	CC du Pays d'Ancenis	6
44029	Divatte-sur-Loire	CC Sèvre et Loire	6
44056	Fay-de-Bretagne	CC d'Erdre et Gesvres	6
44061	Frossay	CC du Sud-Estuaire	7
44223	Geneston	Grand Lieu Communauté	6
44063	Gétigné	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44064	Gorges	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44066	Grandchamps-des-Fontaines	CC d'Erdre et Gesvres	6
44071	Haute-Goulaine	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	5
44073	Héric	CC d'Erdre et Gesvres	6
44074	Indre	Nantes Métropole	5
49160	Ingrandes-Le Fresne sur Loire	CC du Pays d'Ancenis	6
44077	Joué-sur-Erdre	CC du Pays d'Ancenis	6
44012	La Bernerie-en-Retz	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44016	La Boissière-du-Doré	CC Sèvre et Loire	6
44032	La Chapelle-Heulin	CC Sèvre et Loire	6
44033	La Chapelle-Launay	CC Estuaire et Sillon	6
44035	La Chapelle-sur-Erdre	Nantes Métropole	4
44221	La Chevallerais	CC de la Région de Blain	6
44041	La Chevrolière	Grand Lieu Communauté	6
44224	La Grignonais	CC de Nozay	6
44070	La Haie-Fouassière	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44083	La Limouzinière	Grand Lieu Communauté	6
44090	La Marne	CC Sud Retz Atlantique	6
44101	La Montagne	Nantes Métropole	5
44126	La Plaine-sur-Mer	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44127	La Planche	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44140	La Regrippière	CC Sèvre et Loire	6

44141	La Remaudière	CC Sèvre et Loire	6
44222	La Roche-Blanche	CC du Pays d'Ancenis	6
44080	Lavau-sur-Loire	CC Estuaire et Sillon	6
44014	Le Bignon	Grand Lieu Communauté	6
44028	Le Cellier	CC du Pays d'Ancenis	6
44062	Le Gâvre	CC de la Région de Blain	6
44079	Le Landreau	CC Sèvre et Loire	6
44084	Le Loroux-Bottereau	CC Sèvre et Loire	6
44117	Le Pallet	CC Sèvre et Loire	6
44120	Le Pellerin	Nantes Métropole	5
44124	Le Pin	CC du Pays d'Ancenis	6
44203	Le Temple-de-Bretagne	CC Estuaire et Sillon	6
44081	Legé	CC Sud Retz Atlantique	6
44106	Les Moutiers-en-Retz	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44198	Les Sorinières	Nantes Métropole	5
44205	Les Touches	CC d'Erdre et Gesvres	6
44082	Ligné	CC du Pays d'Ancenis	6
44213	Loireauxence	CC du Pays d'Ancenis	6
44087	Machecoul-Saint-Même	CC Sud Retz Atlantique	6
44088	Maisdon-sur-Sèvre	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44089	Malville	CC Estuaire et Sillon	6
44094	Mauves-sur-Loire	Nantes Métropole	5
44096	Mésanger	CC du Pays d'Ancenis	6
44100	Monnières	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44102	Montbert	Grand Lieu Communauté	6
44104	Montrelais	CC du Pays d'Ancenis	6
44107	Mouzeil	CC du Pays d'Ancenis	6
44108	Mouzillon	CC Sèvre et Loire	6
44109	Nantes	Nantes Métropole	123
44110	Nort-sur-Erdre	CC d'Erdre et Gesvres	6
44111	Notre-Dame-des-Landes	CC d'Erdre et Gesvres	6
44113	Nozay	CC de Nozay	6
44114	Orvault	Nantes Métropole	4
44115	Oudon	CC du Pays d'Ancenis	6
44116	Paimboeuf	CC du Sud-Estuaire	7
44118	Pannecé	CC du Pays d'Ancenis	6
44119	Paulx	CC Sud Retz Atlantique	6
44122	Petit-Mars	CC d'Erdre et Gesvres	6
44130	Pont-Saint-Martin	Grand Lieu Communauté	5
44131	Pornic	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44133	Port-Saint-Père	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44134	Pouillé-les-Côteaux	CC du Pays d'Ancenis	6
44136	Préfailles	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44137	Prinquiau	CC Estuaire et Sillon	6
44138	Puceul	CC de Nozay	6
44139	Quilly	CC Estuaire et Sillon	6
44142	Remouillé	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44143	Rezé	Nantes Métropole	4
44144	Riaillé	CC du Pays d'Ancenis	6
44145	Rouans	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44149	Saffré	CC de Nozay	6
44150	Saint-Aignan-Grandlieu	Nantes Métropole	5

44154	Saint-Brevin-les-Pins	CC du Sud-Estuaire	7
44155	Saint-Colomban	Grand Lieu Communauté	6
44157	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	CC Sud Retz Atlantique	6
44158	Saint-Étienne-de-Montluc	CC Estuaire et Sillon	6
44159	Saint-Fiacre-sur-Maine	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44162	Saint-Herblain	Nantes Métropole	4
44164	Saint-Hilaire-de-Chaléons	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44165	Saint-Hilaire-de-Clisson	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44166	Saint-Jean-de-Boiseau	Nantes Métropole	5
44169	Saint-Julien-de-Concelles	CC Sèvre et Loire	6
44171	Saint-Léger-les-Vignes	Nantes Métropole	5
44173	Saint-Lumine-de-Clisson	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44174	Saint-Lumine-de-Coutais	Grand Lieu Communauté	6
44178	Saint-Mars-de-Coutais	CC Sud Retz Atlantique	6
44179	Saint-Mars-du-Désert	CC d'Erdre et Gesvres	6
44182	Saint-Michel-Chef-Chef	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44187	Saint-Père-en-Retz	CC du Sud-Estuaire	7
44188	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	Grand Lieu Communauté	6
44190	Saint-Sébastien-sur-Loire	Nantes Métropole	4
44192	Saint-Viaud	CC du Sud-Estuaire	7
44172	Sainte-Luce-sur-Loire	Nantes Métropole	4
44186	Sainte-Pazanne	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44194	Sautron	Nantes Métropole	4
44195	Savenay	CC Estuaire et Sillon	6
44201	Sucé-sur-Erdre	CC d'Erdre et Gesvres	6
44202	Teillé	CC du Pays d'Ancenis	6
44204	Thouaré-sur-Loire	Nantes Métropole	5
44206	Touvois	CC Sud Retz Atlantique	6
44207	Trans-sur-Erdre	CC du Pays d'Ancenis	6
44208	Treffieux	CC de Nozay	6
44209	Treillières	CC d'Erdre et Gesvres	6
44163	Vair-sur-Loire	CC du Pays d'Ancenis	6
44212	Vallet	CC Sèvre et Loire	6
44180	Vallons-de-l'Erdre	CC du Pays d'Ancenis	6
44214	Vay	CC de Nozay	6
44215	Vertou	Nantes Métropole	4
44216	Vieillevigne	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	6
44217	Vigneux-de-Bretagne	CC d'Erdre et Gesvres	6
44021	Villeneuve-en-Retz	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7
44220	Vue	CA Pornic Agglo Pays de Retz	7